
Jour de séance 9

le mardi 10 décembre 2019

13 h

Prière.

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à assurer l'accès, dans un contexte approprié, à des services d'avortement financés par les fonds publics. (Pétition 8.)

M. Fairgrieve demande l'autorisation de la Chambre pour proposer, appuyé par M. Northrup, la motion suivante :

que, par dérogation à l'horaire de séance actuel, prescrit au paragraphe 29(1) du Règlement et par ordre spécial de la Chambre adopté le 21 novembre 2018, la Chambre, le mardi, le mercredi et le jeudi, puisse aussi siéger de 19 h à 22 h ;

que cet ordre spécial entre en vigueur le mercredi 11 décembre 2019 et le demeure jusqu'au vendredi 20 décembre 2019. (Motion 22.)

Dispense d'avis étant refusée, avis est en conséquence donné que la motion 22 sera proposée le vendredi 13 décembre 2019.

M. D'Amours donne avis de motion 23 portant que, le jeudi 19 décembre 2019, appuyé par M. McKee, il proposera ce qui suit :

attendu que les régies de la santé du Nouveau-Brunswick ont signalé plus de 1 600 incidents violents au cours de l'exercice financier 2018-2019 ;

attendu que, d'après les dossiers tenus par les régies de la santé, 4,5 incidents violents surviennent chaque jour dans les hôpitaux du Nouveau-Brunswick ;

attendu que, chaque jour, au moins un incident violent qui se produit dans le milieu hospitalier au Nouveau-Brunswick nécessite l'intervention de la police ;

attendu que, d'après les statistiques des régies de la santé, il y a eu l'année dernière plus de 2 000 alertes au code blanc ou interventions contre des personnes violentes ;

attendu que, d'après les recherches, les régies de la santé du Nouveau-Brunswick affichent un taux combiné d'incidents violents par employé beaucoup plus élevé que celui de la Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse, même si la Nouvelle-Écosse compte des milliers d'employés de plus ;

attendu que, au début de 2019, plus de la moitié des postes de gardien de sécurité au Nouveau-Brunswick étaient vacants ;

attendu que Karen McGrath, PDG du Réseau de santé Horizon, a déclaré que les gardiens de sécurité étaient, non pas des agents de la paix, mais plutôt des « diplomates » qui ne sont pas autorisés à toucher les personnes violentes dans les hôpitaux ;

attendu que, d'après les données de Travail sécuritaire NB, les réclamations acceptées concernant un incident de violence au travail émanant d'employés d'un hôpital ou d'un foyer de soins s'élèvent à plus du triple de celles d'employés d'un établissement correctionnel ;

attendu que, d'après les données de Travail sécuritaire NB, les réclamations acceptées concernant des problèmes de santé mentale ou un état de stress post-traumatique (ESPT) chez le personnel infirmier représentent près du tiers (28 %) des réclamations concernant des problèmes de santé mentale ou un ESPT au Nouveau-Brunswick ;

attendu que John McGarry, président du conseil d'administration du Réseau de santé Horizon, a dit publiquement que les données du Réseau de santé Horizon indiquent que les niveaux de violence ne sont pas contenus ;

attendu qu'il est nécessaire que les régies de la santé mènent un examen annuel des incidents violents, tel que le prévoit la législation sur l'hygiène et la sécurité au travail ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement et les régies de la santé à réaliser des évaluations annuelles du risque de violence en milieu de travail, tel que le prescrit la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, et à accorder aux régies de la santé assez de financement pour qu'elles réalisent les évaluations et mettent en oeuvre les recommandations qui en découlent.

M. D'Amours donne avis de motion 24 portant que, le jeudi 19 décembre 2019, appuyé par M. C. Chiasson, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick connaît une pénurie de personnel infirmier qui compromettra sa capacité à fournir des services de santé de qualité dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick ;

attendu que, en raison de la pénurie de personnel infirmier, il y a eu à plusieurs reprises interruption des services de santé ou suppression de lits d'hôpital, notamment à Saint John, à Campbellton, à Bathurst et à Perth-Andover ;

attendu que la crise ne va que s'amplifier, vu le nombre grandissant d'infirmiers et d'infirmières qui arrivent à l'âge de la retraite ;

attendu que, tel qu'il a été rapporté dans un article paru le 21 juin 2019, l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick a déclaré

qu'elle s'attendait à ce qu'il y ait une pénurie de 5 000 infirmiers et infirmières au cours des cinq prochaines années ;

attendu que les régies de la santé ont dit à un comité parlementaire qu'il y avait chaque année une pénurie de 520 infirmiers et infirmières ;

attendu que le Nouveau-Brunswick produit annuellement environ 320 diplômés en soins infirmiers et que, même si tous les diplômés demeuraient dans la province, il y aurait toujours chaque année une pénurie de 200 infirmiers et infirmières ;

attendu que, selon la stratégie provinciale en matière de ressources infirmières, environ 30 % des personnes qui étudient en sciences infirmières ne termineront pas leur programme de formation ;

attendu que bon nombre de diplômés en soins infirmiers du Nouveau-Brunswick quittent la province parce que ces personnes ne peuvent trouver d'emploi à temps plein au Nouveau-Brunswick, étant donné que le gouvernement provincial n'accorde pas assez de financement aux régies de la santé pour qu'elles les engagent ;

attendu que les diplômés en soins infirmiers du Nouveau-Brunswick sont activement recrutés pour aller travailler à l'extérieur de la province ;

attendu que le gouvernement provincial a réduit de 8,7 millions de dollars le financement consacré à 95 places supplémentaires en sciences infirmières, ce qui comprend une formation clinique, à l'Université du Nouveau-Brunswick et à l'Université de Moncton ;

attendu que, dans un communiqué commun, les universités ont déclaré que les compressions nuiraient à leur capacité à assurer la formation clinique et à développer leurs programmes ;

attendu que, chaque année, l'UNB refuse d'admettre dans son programme de sciences infirmières des centaines de personnes, car chaque place en sciences infirmières est sous-financée d'environ 14 000 \$;

attendu que ces personnes étudient en sciences infirmières dans d'autres provinces ;

attendu que le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a par la suite fait fi de la proposition de l'UNB de doubler le nombre de places en sciences infirmières ;

attendu que, au titre de l'annonce faite en novembre 2019 par le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail concernant l'élargissement d'un programme de transition, le financement ne sera destiné

qu'à un maximum de 49 places pour que soit formé l'actuel personnel infirmier auxiliaire autorisé afin qu'il devienne du personnel infirmier immatriculé, mais ne se traduira pas dans les faits par une augmentation nette du nombre de nouveaux infirmiers et de nouvelles infirmières ;

attendu que la somme de 500 000 \$ consacrée chaque année à la formation est bien en deçà des 8,7 millions qui ont été supprimés pour l'actuelle formation en sciences infirmières ;

attendu que la proposition présentée par le gouvernement provincial pour la formation en sciences infirmières est nettement insuffisante pour résoudre la crise causée par la pénurie de personnel infirmier ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à s'engager à financer suffisamment de places supplémentaires en sciences infirmières dans les universités du Nouveau-Brunswick, compte tenu des coûts connus et des taux d'attrition des étudiants, afin d'assurer la diplomation annuelle possible des 130 membres additionnels du personnel infirmier immatriculé qui sont nécessaires selon les propres estimations du gouvernement

et que la Chambre exhorte le gouvernement à s'engager à affecter le financement pour ces places à partir du début de l'année universitaire 2020-2021 et pendant une période d'au moins dix ans.

M. Austin donne avis de motion 25 portant que, le jeudi 19 décembre 2019, appuyé par M. DeSaulniers, il proposera ce qui suit :

attendu que, en 2018, le Centre international de Recherche sur le Cancer a durci sa position à l'égard du glyphosate, le qualifiant de cancérigène probable ;

attendu que, à l'échelle mondiale, plus de 50 documents de recherche indépendants, évalués par les pairs et publiés affirment que le glyphosate est toxique et lié au lymphome malin non hodgkinien ;

attendu que ces documents de recherche montrent aussi de manière irréfutable que le glyphosate porte également atteinte à l'ADN, au foie et aux reins et qu'il est un perturbateur endocrinien et la cause de nombreux autres problèmes de santé ;

attendu que les opinions scientifiques divergentes entre l'industrie et les acteurs indépendants permettent de penser que l'application du principe de précaution est tout indiquée et favorise au mieux la santé publique et la santé des poissons et des espèces sauvages ;

attendu qu'il a été ordonné, dans trois causes entendues devant des tribunaux américains, de verser aux parties demandereses environ 200 millions de

dollars, les jurés ayant conclu que le glyphosate était cancérigène et que la compagnie avait tenté de masquer les risques ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à interdire l'épandage d'herbicides à base de glyphosate sur les terres de la Couronne.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre étudie la motion 19 et, sur autorisation, la motion 22, après quoi la deuxième lecture des projets de loi 26, 27, 19, 20 et 17 sera appelée et leur étude se prolongera jusqu'à 16 h 30 au plus tard, heure à laquelle la séance sera levée.

L'hon. M. Steeves, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 10 décembre 2019

S.H. la lieutenant-gouverneure transmet le budget de capital pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

La lieutenant-gouverneure,
(signature)
Brenda Murphy

Conformément à l'avis de motion 19, l'hon. M. Steeves, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

La question proposée, l'hon. M. Steeves prononce le discours du budget de capital pour 2020-2021.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme sur-le-champ en Comité des subsides à accorder à Sa Majesté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. Chiasson.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Chiasson, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a abordé les travaux dont il a été saisi et a adopté la motion suivante :

que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

Le président du comité rapporte aussi qu'il lui est enjoint de demander à siéger de nouveau.

M. C. Chiasson, appuyé par le premier ministre, propose que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre et que celle-ci adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Savoie demande au président de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre et propose, appuyé par le premier ministre, que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Savoie demande le consentement unanime pour étudier la motion 22. Le consentement unanime est refusé.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 26, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 26 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 26, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 27, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 27 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 27, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 19, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 16 h 30.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport sur le rendement 2018-2019, Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick	(29 novembre 2019) ;
rapport annuel du ministère des Transports et de l'Infrastructure pour 2018-2019	(3 décembre 2019) ;
rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick, volume II, 2019 (audit de performance)	(3 décembre 2019) ;
rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick, volume III, 2019 (audit financier)	(3 décembre 2019) ;
rapport annuel de Services Nouveau-Brunswick pour 2018-2019	(4 décembre 2019) ;
états financiers audités du Fonds pour l'achèvement de la formation professionnelle pour l'exercice financier 2018-2019 (<i>Loi sur la formation professionnelle dans le secteur privé</i>)	(5 décembre 2019) ;
réponses aux pétitions 2 et 5	(5 décembre 2019) ;
ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, résultats de la surveillance de la qualité de l'air, 2017	(6 décembre 2019) ;
rapport annuel de la Commission du travail et de l'emploi pour 2018-2019	(6 décembre 2019) ;
rapport annuel du ministère des Affaires autochtones pour 2018-2019	(6 décembre 2019) ;
réponses aux pétitions 1, 3, 4 et 6	(6 décembre 2019).